

DOCUMENTS NÉCESSAIRES À L'EXPÉDITION OUTRE-MER

L'envoi de marchandises outre-mer exige certains documents appartenant généralement à l'une ou l'autre des deux catégories suivantes : les documents d'expédition et les documents de recouvrement.

Les documents d'expédition

Les bordereaux d'expédition, les licences d'exportation validées (quand la loi canadienne l'exige), les connaissements et d'autres documents d'exportation sont au nombre des documents d'expédition importants. Ils doivent être préparés par l'exportateur ou le transitaire et permettent de passer les contrôles d'exportation, de charger les marchandises sur un transporteur et de les expédier à destination.

Les documents de recouvrement

Parmi les documents importants de cette catégorie, signalons :

- les factures commerciales (le contrat de vente du vendeur);
- les factures consulaires (exigées par certains pays étrangers);

- les certificats d'origine (confirmant le lieu de fabrication du produit exporté);
- les licences d'importation (exigées dans certains pays);
- les certificats d'inspection (de nombreux pays exigent des certificats de santé ou d'hygiène lorsqu'il s'agit d'animaux, de produits d'origine animale, de plantes ou d'autres produits agricoles);
- les certificats d'assurance et les reçus de bord.

L'exportateur transmet d'avance les documents de recouvrement à l'acheteur ou à la banque de ce dernier, ce qui permet le paiement des marchandises une fois qu'elles ont été livrées.

Un transitaire international peut se charger de préparer tous les documents d'exportation dont vous avez besoin.

La fiche de travail ci-après vous aidera à déterminer le mode le plus efficace à utiliser pour acheminer votre produit jusqu'au marché étranger.